



Gestion des déchets

! Nouveau !

1. Plastiques

Courant octobre 2018, la benne pour la collecte des plastiques sera supprimée. En effet, la filière d'élimination des plastiques est la même que celle des ordures ménagères, des incinérables. Les plastiques mous devront donc être déposés dans des sacs poubelles et ensuite, soit dans les containers sis à Granges, soit dans l'**Ecopress (nouveau)** à la déchèterie de Palézieux.

L'**Ecopress**, ou benne compacteuse, se trouve sur le site de la déchèterie et est accessible depuis l'extérieur. Elle permet d'y déposer les déchets incinérables, y compris les plastiques de petites dimensions, dans des sacs poubelles jusqu'à 110 litres.

Elle fonctionne sur le principe de la **taxe au poids** (actuellement CHF 0,50.-/kg HT) et est accessible 24h/24h et 7 jours sur 7, **y compris pour les habitants de Granges**. Son accès est possible grâce à une carte à pré-paiement, disponible à l'administration communale de Granges. Le prix d'acquisition de cette carte est de CHF 10.-. La 1^{ère} fois, un montant de CHF 40.- devra être chargé=> coût total CHF 50.-.

Vous pourrez ensuite charger votre carte à pré-paiement par internet, si vous possédez une carte de crédit ou une Postcard, mais également au kiosque Relay de la gare de Palézieux, ou directement à l'administration communale de Granges (ici, une recharge minimum de CHF 25.-, paiement cash).

La carte fonctionne jusqu'à un solde négatif de CHF 10.-, jusqu'à cette limite, vous pouvez vous en servir avant de la recharger. La mise à jour du compte est immédiate, par contre, celle de la benne compacteuse n'est effective que 24h après.

Attention :

Le système de ramassage de vos poubelles, avec vignettes, via les containers de notre Commune, persiste !

Vous avez donc le choix entre 2 systèmes de ramassage, au poids (Ecopress) et/ou au volume (vignettes), pour l'instant jusqu'à fin 2019.

2.0 Sens de circulation

Afin de faciliter la circulation à l'intérieur de la déchèterie, un sens de circulation a été mis en place. Un marquage au sol et vertical a été installé. Le site a également une entrée et sortie distincte. Il est demandé aux utilisateurs de s'y conformer et suivre scrupuleusement les instructions du personnel communal.

2.1 Places de parc

Des places de parc supplémentaires ont été aménagées en périphérie de la déchèterie, nous vous encourageons à les utiliser et à porter à pied les petits objets dans les bennes. Pour les objets volumineux et encombrants, il sera toujours possible d'accéder aux bennes en voiture.

2.3 Tri des déchets

Afin de fluidifier le trafic à l'intérieur des déchèteries et de diminuer les temps d'attente, nous vous recommandons de trier vos déchets par catégorie **avant** de les emmener à la déchèterie.

Tri et collecte des déchets

Où déposer mes déchets

Au magasin	Au compost	Dans les containers ou l'Ecopress	A la déchèterie
Bouteilles en PET ou en PE Emballages divers Appareils électriques/électroniques Pneus et accessoires de véhicules	Déchets compostables (voir ci-dessous). Si vous avez un compost, dans votre jardin.	Ordures ménagères et objets incinérables (sauf objets encombrants)	Autres déchets (voir détail ci-après) sauf véhicules, pneus, matériaux explosifs ou radioactifs, déchets animaux.

Où ne pas déposer mes déchets ?

1) Dans les WC, où ils peuvent boucher les conduites et bloquer les pompes.	2) Dans votre fourneau ou votre cheminée de salon ou dans un feu extérieur, ils pollueraient l'air que vous respirez.
3) En dehors des containers, de l'Ecopress et de la déchèterie, sous peine d'une amende.	4) Sur le territoire d'une autre commune.

Quand déposer mes déchets ?

Pour les poubelles	Pour les autres déchets
1) Dans les containers répartis sur la commune de Granges : tous les jours sauf le dimanche et au plus tard à 22h00 (avec la taxe au sac, vignette) 2) Dans l' ecopress située sur le site de la déchèterie de Palézieux : 24h/24, 7 jours sur 7 (avec la taxe au poids)	A la déchèterie de Palézieux : Entreprises : Lundi après-midi de 13h00 à 15h00. Particuliers : Mercredi après-midi de 14h30 à 19h15 Samedi matin de 08h00 à 11h45

A déposer dans les containers ou dans l'Ecopress

	<p style="text-align: center;"><u>Déchets incinérables</u></p> <p>Tout ce qui ne peut pas être trié ou recyclé. Ces déchets seront incinérés, la chaleur produite sera valorisée en chauffage ou en électricité.</p> <p>Les déchets incinérables doivent être acheminés dans les containers (avec vignettes), ou dans l'Ecopress où ils seront pesés et le montant débité de votre compte préalablement alimenté.</p> <p>Les déchets en matière plastiques de petit volume ou souillés font partie de cette catégorie.</p>		<p style="text-align: center;"><u>Plastiques</u></p> <p>Les plastiques souillés ou de petit format doivent être déposés dans les containers (avec vignettes) ou dans l'Ecopress où ils seront pesés et le montant débité de votre compte préalablement alimenté.</p> <p>Certaines bouteilles sont reprises par les commerces.</p>
A déposer à la déchèterie			
	<p style="text-align: center;"><u>Objets encombrants</u></p> <p>Objets incinérables dont le volume est tel qu'ils ne peuvent pas entrer dans un sac de 60 litres.</p> <p>Meubles, matelas, tapis, moquettes, etc.</p> <p>Les meubles ou caisses doivent être démontés avant d'être jetés dans la benne.</p>		<p style="text-align: center;"><u>Papier et carton</u></p> <p>Uniquement les papiers et cartons non souillés. Il est impératif qu'ils soient recyclés sans déchets "parasites", tels que plastique, sagex, trombones, etc.</p> <p>Les cartons doivent être démontés avant d'être jetés dans la benne. Les sacs contenant du papier doivent être vidés.</p>
	<p style="text-align: center;"><u>Déchets compostables</u></p> <p>Gazon, mauvaise herbe, feuilles, déchets végétaux, fruits, légumes, fleurs et plantes, terre usagée, cendres de feu de bois.</p> <p>Les aliments cuits ainsi que les litières pour animaux doivent être jetés avec les ordures ménagères.</p>		<p style="text-align: center;"><u>Branches</u></p> <p>Un parc à branches est à votre disposition pour l'évacuation des branches provenant de la taille de haies et d'arbustes.</p> <p>Les entreprises mandatées par les particuliers sont chargées d'évacuer les branches par leur propre filière.</p>
	<p style="text-align: center;"><u>Bois</u></p> <p>Bois naturels, traités ou peints, planches, poutres, palettes, etc.</p> <p>Ces objets sont mélangés aux déchets encombrants.</p>		<p style="text-align: center;"><u>Matériaux inertes</u></p> <p>Sont acceptés : porcelaine, terre, terre cuite, assiettes, plâtre, carrelages, etc.</p> <p>Les objets contenant de l'amiante doivent préalablement être emballés dans du plastique transparent.</p>
	<p style="text-align: center;"><u>Verre</u></p> <p>Bouteilles en verre et bocaux.</p> <p>Une benne est disponible pour les autres déchets en verre (vitres, miroirs, divers objets).</p>		<p style="text-align: center;"><u>PET</u></p> <p>Il est recommandé de retourner les emballages PET auprès des commerces. Cependant ils sont également repris à la déchèterie. Les bouteilles doivent être écrasées afin de réduire le volume.</p>

	<p align="center"><u>Métaux</u></p> <p>Objets en métal, bicyclettes, barres de fer, laiton, acier chromé, chaînes, fourneaux en fonte, casseroles, etc.</p>		<p align="center"><u>Fer blanc et aluminium</u></p> <p>Le matériel doit être propre, écrasé et sans étiquettes.</p>
	<p align="center"><u>Textiles et chaussures</u></p> <p>Des containers d'une œuvre caritative sont disponibles à la déchèterie. Chaussures et vêtements ne sont pas admis dans les objets encombrants.</p>		<p align="center"><u>Capsules Nespresso</u></p> <p>Un container est disponible pour les capsules en aluminium Nespresso.</p> <p>Les autres capsules doivent être jetées avec les ordures ménagères.</p>
	<p align="center"><u>Huile végétale</u></p> <p>Les huiles végétales (cuisine) doivent être vidées dans le conteneur réservé à cet effet. Elles ne doivent pas être mélangées avec les huiles minérales (moteur).</p>		<p align="center"><u>Huile minérale</u></p> <p>Les huiles de moteur ou de lubrification doivent être vidées dans le conteneur réservé à cet effet. A ne pas mélanger avec les huiles végétales (cuisine).</p>
	<p align="center"><u>Appareils ménagers</u></p> <p>Frigos, machines à laver, etc. Il existe également une benne pour les petits appareils</p>		<p align="center"><u>Matériel informatique</u></p> <p>Un box est à disposition pour le matériel informatique et l'électronique de bureau.</p>
	<p align="center"><u>Piles et batteries</u></p> <p>Sont récupérées dans les déchèteries ou les commerces et garages (batteries de voitures). Ces objets contenant des matières dangereuses pour l'environnement ne doivent pas être jetés à la poubelle.</p>		<p align="center"><u>Autres déchets spéciaux</u></p> <p>Néons, ampoules économiques, solvants, peintures, aérosols des privés uniquement sont repris aux déchèteries. Les médicaments, périmés ou non sont repris, mais doivent être remis prioritairement dans les pharmacies.</p>
Non repris			
	<p align="center"><u>Pneus, véhicules et accessoires</u></p> <p>Les pneus, véhicules à moteur et accessoires sont repris par les garagistes contre paiement. Ils ne sont pas repris dans les déchèteries.</p>		<p align="center"><u>Munitions, explosifs, matière radioactive</u></p> <p>Ne sont pas repris dans les déchèteries</p>